

Rapport du Président

Contexte global

Au centre de l'Europe, la Suisse ressent elle aussi la crise économique que le continent traverse, même si elle semble mieux résister que les pays environnants. La Grèce, déficitaire et endettée, sert bien malgré elle d'épouvantail : le monde politique suisse comme la population s'accorde à dire qu'il s'agit de ne pas reproduire chez nous de telles erreurs. La gestion rigoureuse des deniers publics est donc le mot d'ordre : il faut non seulement obtenir l'équilibre entre recettes et dépenses, mais si possible aussi rembourser les dettes antérieures. Alors que les cantons resserrent les cordons de la bourse, de nombreuses caisses de pension publiques sont confrontées à des problèmes de sous-capitalisation. L'état d'esprit dominant n'est pas l'optimisme mais plutôt un sentiment diffus que demain sera pire qu'aujourd'hui. Dans le même temps, l'industrie du luxe se porte très bien, preuve si besoin est que la crise n'est pas vécue de la même manière par tous. Dans ce contexte, la formation post-obligatoire non-professionnelle devient un enjeu âprement discuté, certains considérant que sa généralisation est porteuse d'avenir pour notre jeunesse, d'autres argumentant que la Suisse doit avant tout sa solidité économique à sa formation professionnelle « duale ». Mais tous reconnaissent, même si c'est parfois la mâchoire serrée, que le système de formation gymnasiale est bon. Les débats portent donc plus sur la manière de le consolider que sur une quelconque vision de sa refonte.

Activités de la SSPES

Politique de l'éducation

L'année 2011-2012 a été marquée par les intenses discussions en vue de définir les mesures destinées à pérenniser l'accès sans examen supplémentaire aux universités et aux écoles polytechniques pour les titulaires de la maturité gymnasiale. Cinq sous-projets ont été proposés au mois de septembre 2011 :

- 1) la nécessité pour chaque élève de gymnase d'atteindre des compétences minimales en langue 1, en mathématiques, en langue 2, en anglais et en informatique pour être déclaré « apte aux études universitaires »
- 2) le soutien aux épreuves communes
- 3) les échanges gymnases-universités
- 4) l'orientation universitaire et de carrière
- 5) l'harmonisation de la durée du gymnase.

La SSPES s'est montrée très critique face au premier sous-projet. Selon nous, il présentait plusieurs dangers : hiérarchisation de certaines disciplines, réduction de la matière enseignée, problèmes de mise en application et risque de contrôle centralisé, le tout induisant un changement de paradigme

dans la formation générale. La SSPES s'est montrée également prudente sur le sous-projet « épreuves communes », en rappelant que la démarche devait rester aux mains des enseignants pour privilégier le dialogue pédagogique. Elle a signalé enfin que les meilleures mesures ne servent à rien si dans le même temps les conditions d'enseignement (nombre d'élèves dans les classes, nombre de périodes hebdomadaires à enseigner) se péjorent.

Notre société s'est beaucoup investie pour défendre son point de vue : entretiens avec les organisations partenaires, prise de position claire lors de l'audition organisée par la CESFG (SMAK), lettre aux départements de l'instruction publique, articles et tribunes libres dans le Gymnasium Helveticum. Au mois de mars 2012, la décision de la CDIP, également signée par la Confédération, est tombée. Satisfaction mesurée pour la SSPES : le sous-projet 1 est redimensionné en « Compétences disciplinaires de base en langue 1 et en mathématiques », et le contrôle de leur atteinte devrait rester du ressort des écoles et des cantons. Le sous-projet 3 resserrera les liens entre gymnases et universités : cet objectif rejoint celui de sa commission CGU, et les synergies seront à étudier. La question de la durée du gymnase est malheureusement une fois de plus repoussée.

Le rôle de la SSPES est reconnu par les autorités : tous les sous-projets seront accompagnés voire co-pilotés par des membres de notre société. Si le sous-projet 1 sera financé par la Confédération et les cantons, le travail effectué dans le cadre des autres sous-projets sera à la charge des personnes ou institutions impliquées. Il sera intéressant pour la SSPES de calculer à combien se monte ce « transfert de charge ».

La SSPES a aussi participé à de nombreuses séances de travail pour la rédaction des directives définitives pour l'obtention de la maturité spécialisée orientation pédagogie. Ces directives ont été adoptées le 11 mai 2012 par le comité de la CDIP, après une procédure de consultation au cours de laquelle tant nos sociétés de branche que nos sociétés cantonales ont pu s'exprimer. La révision du plan d'études cadre pour les écoles de culture générale, dont le texte diffère beaucoup selon la langue, a été reportée à une date ultérieure.

La SSPES a enfin participé à la consultation sur la loi fédérale sur la formation continue LFCo (Weiterbildungsgesetz).

Le LP 21 est en voie d'achèvement. La SSPES est entre autres présente par l'intermédiaire de Susanne Balmer (VDSL) dans le groupe d'accompagnement « allemand », ainsi que par l'intermédiaire de Gisela Meyer Stüssi et de Martin Müller (SAV) dans l'équipe de pilotage « latin ». Selon le calendrier, une large consultation sera menée à partir du mois de mars 2013, pour que le LP 21 puisse entrer en vigueur en 2014. La question de savoir si ce calendrier ambitieux pourra être tenu reste ouverte.

Politique syndicale

Votée à l'assemblée des délégué-e-s suite aux travaux préparatoires de plusieurs présidents d'associations cantonales, la résolution « 20/20 », à savoir 20 périodes d'enseignement hebdomadaire et 20 élèves par classe, a été envoyée à tous les départements cantonaux de l'instruction publique. A notre connaissance, une telle démarche n'avait jamais été entreprise par notre société. Si l'objectif « 20/20 » n'arrive clairement pas dans un contexte économique très favorable, il nous sert toutefois de balise pour toutes nos revendications en vue d'améliorer les conditions de travail des enseignants comme des élèves.

La comparaison des salaires « de carrière » intéresse de nombreuses associations cantonales qui demandent à en recevoir la synthèse. Nous leur envoyons alors un tableau avec leur canton situé dans une série anonyme. Au vu de la demande, cette comparaison sera renouvelée chaque début d'année civile, et nous remercions d'ores et déjà les personnes qui nous fournissent les valeurs cantonales.

Soutien aux sociétés de branche et aux sociétés cantonales

Les sociétés de branche comme les sociétés cantonales ont pu s'exprimer au sujet des nouvelles directives pour la maturité spécialisée orientation pédagogie ainsi que sur la loi fédérale sur la formation continue LFCo.

La Conférence des président-e-s 2011/12-1 a permis de discuter les 5 mesures destinées à assurer la comparabilité des gymnases. La conférence 2011/12-2 a été axée sur la présentation de l'assurance juridique collective *protekta*, destinée comme son nom l'indique aux membres collectifs. Son coût est de Fr. 9.- par membre de l'association cantonale. La Rencontre annuelle des présidents s'est tenue à Frauenfeld en mai 2012. Son rôle est de favoriser le contact entre les président-e-s qui se verraient très peu sinon, mais aussi de permettre l'émergence de nouvelles idées.

Nous sommes heureux d'avoir accueilli cette année le canton de Glaris comme membre collectif. Rappelons que la cotisation pour la SSPES passe alors de 120.- à 80.- par membre (50.- en cas de taux d'activité < 50%). Cinq cantons ont désormais le statut de membre collectif, à savoir BE, GL, NE, SO et SZ.

Soutien aux membres individuels

La SSPES a poursuivi ses démarches afin d'obtenir des réductions pour ses membres auprès de sociétés ou d'institutions actives dans l'éducation et/ou dans la culture. Une société spécialisée dans les voyages à but archéologique (ARGE) et la revue bilingue « Musik & Theater » sont venues se rajouter à la liste des partenariats. Si la principale librairie de Suisse romande a refusé d'entrer en matière sur un quelconque rabais, le magazine L'Hebdo accorde désormais à nos membres un rabais de 20% sur l'abonnement annuel ; il suffit pour l'obtenir de présenter son attestation. Pour éviter de charger le secrétariat avec des demandes d'attestation de cotisation, il a été décidé de créer une carte de membre numérotée et nominative. Cette dernière est intégrée à la lettre de renouvellement de cotisation : il suffit de la décoller et de la plier au format d'une carte de crédit. Les pays environnants (citons la France et l'Italie) accordent dans certains musées une réduction voire la gratuité aux enseignants : n'hésitez pas à présenter la carte et à nous communiquer vos expériences positives.

Finances

Notre société boucle cette année 2011/12 avec des chiffres noirs ! Pour contenir les dépenses, les membres du comité au bénéfice de 3 périodes de décharge au moins renoncent depuis plusieurs

années à toucher leurs jetons de présence. Pour augmenter les recettes, ils ont également demandé aux organismes « externes » (parmi lesquels la Commission suisse de maturité et la CDIP) à ce que leurs jetons de présence soient dorénavant versés à la SSPES.

La volonté du comité est de maintenir la cotisation à Fr. 120.- pour les membres individuels. Les cinq dernières années nous ont démontré que ce montant permet aux comptes d'être globalement équilibrés. La question des membres collectifs pourra être reprise dans des conventions séparées.

Organisation interne

En remplacement d'Olivier Mermod et de Christine Jacob, Carole Sierro et Walter Stricker ont été élus au comité central lors de la dernière assemblée des délégué-e-s et sont formellement entrés en fonction le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} mars 2012 respectivement. Si les statuts de la SSPES autoriseraient théoriquement l'entrée d'une personne supplémentaire au sein du comité, cette option n'est actuellement pas retenue pour des raisons financières. La priorité irait d'ailleurs plutôt à une augmentation des heures de décharge des membres actuels plutôt qu'à une augmentation des effectifs. La situation sera présentée aux Conférences des président-e-s du printemps et de l'automne 2013.

Les différents contrats de Denise Martin, notre secrétaire et rédactrice du Gymnasium Helveticum (contrats pour le secrétariat, la rédaction du Gymnasium Helveticum, la gestion du site internet) ont été réunis en un seul, avec pour nous les avantages suivants : 1) simplifier le travail administratif (1 personne – 1 contrat), 2) garantir une continuité du travail même en cas d'absence prolongée (maladie, accident) de la rédaction du journal et/ou du secrétariat grâce à la souscription d'une assurance, 3) faciliter l'élaboration du budget de notre société. Nous adressons à Denise nos plus vifs remerciements et nous soulignons combien il est agréable de travailler avec elle. Nos remerciements s'adressent également à sa collaboratrice Doris Lazzeri et à notre rédactrice romande Maud Renard ; nous la félicitons pour la naissance de son petit Thomas.

Enfin, à titre plus personnel, je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé dans ma tâche de président au cours de l'année écoulée, et tout particulièrement les membres du comité, du bureau, et notre vice-présidente Gisela Meyer Stüssi. Cela se ressent je crois : la collaboration se passe toujours aussi bien entre nous tous !